

Règlement de la Marche Gourmande de Hommert

1. OBJECTIF DE L'ÉVÉNEMENT

La Marche Gourmande est une randonnée pédestre gastronomique dont les bénéfices seront reversés à la commune afin de financer l'équipement des biens associatifs locaux.

2. ORGANISATION

Cet événement est organisé par la section marche du FC Hommert.

3. PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

La Marche Gourmande propose un parcours d'environ 10 kilomètres à travers les paysages pittoresques de Hommert, ponctué de plusieurs stands gastronomiques où les participants pourront déguster des mets variés. Chaque plat sera accompagné d'un verre de vin ou d'une boisson sans alcool. L'abus d'alcool est strictement déconseillé. Nous encourageons vivement le covoiturage et rappelons que la consommation d'alcool est interdite aux mineurs, même accompagnés. L'organisation se réserve le droit de refuser de servir toute personne manifestement en état d'ébriété.

Aucun régime alimentaire spécifique (ex. : sans gluten, sans sel) ne pourra être pris en compte. Le parcours n'est pas adapté aux poussettes. Les chiens sont acceptés uniquement s'ils sont tenus en laisse et à jour de leur vaccination antirabique.

4. INSCRIPTION

Les inscriptions se font prioritairement via notre formulaire en ligne. À défaut, il est possible de s'inscrire via le coupon papier. Le nombre de places étant limité, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que le quota maximal est atteint.

Les horaires de départ seront attribués selon l'ordre chronologique des inscriptions (« premier arrivé, premier servi »). Il est donc fortement recommandé de privilégier l'inscription en ligne pour garantir votre créneau horaire souhaité.

Les mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte responsable durant toute la durée de la marche.

En s'inscrivant en ligne, le participant accepte de recevoir par e-mail les informations relatives aux futures marches organisées. Un lien « Me désinscrire » est disponible dans chaque mail envoyé, permettant à tout moment la suppression définitive du compte et des données personnelles associées.

5. ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ

Il est vivement conseillé de porter des chaussures adaptées à la randonnée ou des baskets ainsi que des vêtements appropriés aux conditions météorologiques. Attention : les sentiers peuvent être glissants en cas de pluie.

6. ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

- **Par l'organisateur :** En cas de conditions météorologiques défavorables (alerte tempête, intempéries majeures), de pandémie ou d'autres circonstances exceptionnelles, l'événement pourra être annulé. Dans ce cas, les participants pourront demander le remboursement de leur inscription par écrit.
- **Par les participants :** Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou de non-participation.

7. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur dispose d'une assurance Responsabilité Civile. Il ne pourra cependant être tenu responsable en cas de perte, vol, maladie ou accident survenant durant l'événement. Chaque participant déclare, par son inscription, être en bonne condition physique pour effectuer la marche et déguster les plats proposés.

8. ÉTHIQUE ET COMPORTEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et les lieux traversés, à suivre strictement le parcours balisé et à observer les règles élémentaires de sécurité routière. Il est strictement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles mises à disposition. Il est également interdit de fumer sur le parcours en dehors des espaces spécifiquement aménagés à cet effet aux différents stands.

9. DROIT À L'IMAGE

En participant à l'événement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser son image à des fins promotionnelles, sur tout support imprimé ou numérique lié à la Marche Gourmande.

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la Marche Gourmande implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces règles.